



Arrêté 2026-ELE-02

Relatif à la composition des bureaux de vote institué à l'occasion du renouvellement des membres du comité scientifique de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'IUT de Sénart-Fontainebleau approuvés le 5 décembre 2008 et actualisés par le Conseil de l'IUT le 12 mai 2016 ;

ARRETE

Article 1 :

Le bureau de vote de Lieusaint est composé comme suit

Président	Assesseur
Nicolas BILET	Gabrielle FRANCISCO

Le bureau de vote de Fontainebleau est composé comme suit

Président	Assesseur
Delphine FASSIER	Nicole SCHNEIDER

Article 2 : Le Responsable Administratif de l'IUT est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lieusaint, le 26 juin 2026.

La Directrice adjointe de l'IUT
Régine LALEAU

Le Directeur adjoint de l'IUT
Jean-Marc LEBLANC